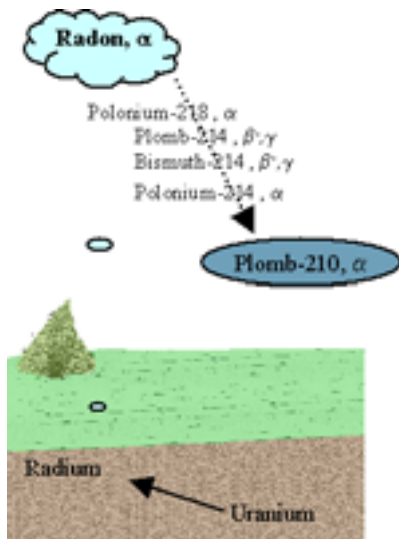


# La problématique - Nos solutions

## Les solutions SAPHYMO au problème RADON

### Qu'est ce que le radon



L'écorce terrestre contient, en quantités variables, des éléments naturels radioactifs. Parmi eux figure l'uranium.

La caractéristique commune et fondamentale de tous les éléments radioactifs est d'être " instable " : ils se désintègrent pour donner naissance à de nouveaux corps, radioactifs ou non, et à des rayonnements.

Le radon est l'un des produits de la décomposition de l'uranium.

**Le radon est un gaz radioactif**, inodore et incolore.

Il diffuse à partir du sol, en quantités plus ou moins importantes selon la géologie et la topologie du sol et peut même se trouver dissous dans l'eau.

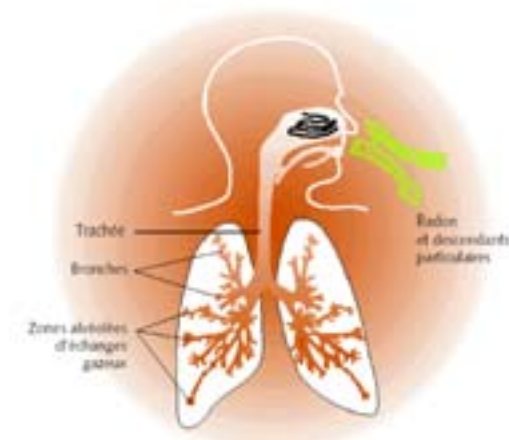


### Son action sur l'homme

- Le radon pénètre par inhalation dans les poumons puis est réexhalé
  - Ses descendants solides se fixent le long des voies respiratoires
  - La formation des descendants (par désintégration) conduit à l'émission de rayonnements "alpha"
  - Ces rayonnements irradient les cellules les plus sensibles des bronches
- Ce dernier phénomène peut alors induire le développement d'un cancer bronchique.

L'association Tabac-Exposition radon augmente considérablement le risque de **cancer du poumon**.

En effet, l'adsorption des descendants solides du radon sur les fumées diminue l'exhalation de ces derniers et augmente par conséquent l'irradiation des cellules des bronches.



## La réglementation

Les pouvoirs publics ont concentré en priorité la lutte contre le radon dans les lieux ouverts au public, où l'on peut faire des séjours prolongés tels que les écoles ou les hôpitaux. En ce sens, les élus sont en première ligne pour agir contre ce gaz radioactif naturel.

Trois textes d'ordre général, et contenant des dispositions concernant la radioactivité naturelle et le radon, ont été publiés: **l'ordonnance 2001-270 du 28/03/01 relative à la transposition de directives communautaires dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants**, et **le décret 2002-460 du 04/04/02 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants** et **le décret n° 2003-296 du 31/03/03 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants**.

En application des textes précédents, deux arrêtés plus spécifiquement relatifs au radon sont en préparation. L'un, concernant les modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, reprendra les circulaires utilisées actuellement (les circulaires ministérielles DGS/VS 5 et DGUHC n°99-46 du 27 janvier 1999 et DGS/VS 5 n°99-289 du 20 mai 1999 relatives à l'organisation de la gestion du risque lié au radon, et DGS 2001/303 du 2 juillet 2001 relative à la gestion du risque lié au radon dans les établissements recevant du public (ERP)); l'autre précisera les conditions d'agrément d'organismes habilités à effectuer des mesures de radon.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'eau, la commission européenne a émis une recommandation concernant la protection de la population contre l'exposition au radon dans l'eau.

## Les Solutions SAPHYMO

### Le matériel



SaphyRAD LST et SST  
Dosimètres Radon



AlphaGUARD  
Moniteur Radon Professionnel



DoseMAN  
Dosimètre Radon individuel - Moniteur Radon compact

### Les prestations



Diagnostic RADON



Formation RADON